Madame la commissaire enquêtrice,

Par la présente, je souhaite vous exprimer mon opposition totale au projet de parc éolien.

Le Village de Coat piquet est déjà soumis aux nuisances d'un parc éolien existant et de deux sites de méthanisation (kerohongue et Earl Mahé).

Tout d'abord, reprenant l'adage populaire « chat échaudé craint l'eau froide », j'avais eu une position plutôt neutre à la construction du premier parc éolien de Magoar, ayant naïvement fait confiance au discours rassurant du maître d'ouvrage.

La réalité est tout autre :

- nuisances sonores et visuelles impactantes que ce soient pour les humains ou les animaux.

- Sous un vernis écologique, il apparaît que le parc éolien est avant tout un produit financier avec plusieurs LBO et changements de propriétaires depuis sa création (propriétaire actuel CGN Europe, filiale d'un groupe chinois et non Eolfi comme mentionné dans les documents de Valeco).

- impact foncier non négligeable (perte de valeur d'environ 30%) sans aucune compensation.

Quant au projet de Valeco, l'avis de l'inspection de l'environnement et la synthèse de la MRAE sont assez remarquables :

L'inspection de l'environnement estime en conclusion de son rapport que « **les éléments du dossier ne sont pas suffisamment développés »**

La MRAE dans sa synthèse estime que « **l'appréciation des niveaux d'incidences apparaît assez souvent très optimiste en dépit des enjeux, des sensibilités et de la nature des incidences pourtant identifiée ».**

NUISANCES SONORES :

Pour revenir aux nuisances sonores du parc existant, bien qu'apparemment les mesures d'impact sonore soient dans les normes, le village de Coat piquet est fréquemment soumis à ce que je pourrais appeler le « syndrome de la goutte d'eau » , le bruit d'une goutte d'eau sera toujours mesuré comme sans impact sonore, par contre sa répétition toutes les 15s sera vite ressentie comme insupportable pour toute personne ! Le bruit répétitif de la pale passant devant le mât est assimilable à ce phénomène et est rapidement insupportable à toute personne qui y est confronté !

L'ARS souligne le fait que l'impact cumulé des parcs éoliens n'est pas quantifié tout en insistant sur le fait que les **« impacts cumulés avec les parcs éoliens riverains sont très forts** ».

De plus, l'étude sonore montre que pour le seul parc en projet, l'impact révèle des émergences au dessus des seuils réglementaires pour les villages de Coat Piquet et Kerbloc et nécessite un bridage…

SATURATION VISUELLE :

L'inspection de l'environnement (page 28) souligne que « **certains secteurs sont déjà en saturation, soulevant des questions sur l'opportunité de nouvelles implantations dans cette zone » avec un espace de respiration de 56° sur la commune de Magoar et note que « les impacts visuels seront bien réels ».**

La réponse de Valeco est lunaire « le risque de saturation existait déjà » et « il n'existe pas de document de cadrage » sur le nombre soutenable d'éoliennes…

Les photos montages de haies sont à la limite de la malhonnêteté intellectuelle avec une vue prise au pied de la haie qui fait miraculeusement disparaître l'éolienne.

Quant aux conventions de plantations de haies, je suis assez surpris de voir que la seule convention présente dans le dossier est celle de l'Earl Mahé, grand promoteur du projet.. Personne dans le village de Coat Piquet n'a été contacté…

D'autre part, il n'est jamais fait mention des autres projets (Lanrivain, Kerpert) qui vont encore augmenter cette saturation visuelle s'ils venaient à être construits.

ZONE HUMIDE et BIODIVERSITÉ :

La MRAE note que « En l'état l'analyse des effets cumulés est réduite à son minimum. Dans le contexte environnemental local, aucun des arguments présentés n'est suffisamment convaincant pour justifier d'effets cumulés caractérisés comme « non significatifs ».

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, l'incidence résiduelle qualifiée de « très faible » sur Les chauves-souris à l'issue de la mise en œuvre des mesures apparaît comme insuffisamment justifiée et Très sous-estimée. Il conviendra alors de se réinterroger sur la nécessité d'une demande de dérogation« espèces protégées ».

Il est intéressant de noter qu'apparemment un projet de classement des zones humides concernées par le projet avait été proposé à la commune par la DREAL, projet refusé en conseil municipal avec un des élus directement concerné…

Dans ses réponses au relevé des insuffisances notifié par la MRAE, au sujet de la mortalité de la faune, Valeco répond « Eolfi réalise actuellement un suivi environnemental de son parc et rendra son rapport fin janvier 2026 » .

Sachant qu'Eolfi n'est plus propriétaire du parc éolien depuis 2019 (CGN Europe), j'ai des doutes sur le sérieux des réponses de Valeco….

En réponse à l'appréciation insuffisante des niveaux d'incidences sur les chiropteres, Valeco fait référence à une étude du MNHM (musée d'histoire naturelle). Il est interessant de noter que le MNHM vient de publier le 20 octobre 2026 une étude financée par L'ADEME qui préconise de stopper les éoliennes la nuit pour réduire fortement la mortalité des chiroptères….

En conclusion, le centre Bretagne est un des derniers espaces de bocages et à rebours des grands discours sur la ruralité et la biodiversité, j'ai l'impression qu'il a été décidé de sacrifier ce territoire qui lutte contre la désertification et pour maintenir sa qualité de vie et ses paysages.
Le fort impact social sur une population qui contrairement aux décideurs cloîtrés dans leurs bureaux , vit la majeure partie de son temps à l'extérieur ne semble jamais être pris en compte.

Vision court-termiste si nous nous référons à une étude de plusieurs géographes menée par Guillaume Faburel et publiée en septembre 2026, qui identifie 7 régions françaises résilientes au changement climatique en 2050 dont le centre Bretagne…